



MAIA

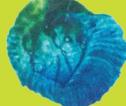
Coordination

réseau



autonomie

bienveillance



accompagnement

suivi

concertation

soutien



situation complexe

solutions



La gestion de CAS ?
C'est quoi ?



Pourquoi cette brochure ?

L'intitulé gestionnaire de cas est une traduction de l'anglais case-manager. Cette fonction, récemment implantée en France, est encore mal connue. Il est important pour nous qui l'exerçons d'être bien identifiés, principalement par les professionnels avec lesquels nous sommes amenés à collaborer.

Une autre motivation nous a incités à nous rencontrer pour réaliser cette brochure. Pour nous, ce qui reflète le mieux l'apport de notre fonction est l'amélioration globale de la qualité de vie procurée aux personnes accompagnées. Or, actuellement et de manière générale, il existe peu d'indicateurs sur les remontées qualitatives pouvant mesurer l'impact de nos interventions.

C'est pourquoi, à partir de notre expérience, mais aussi des retours que nous font les personnes âgées, leurs familles, des professionnels, nous souhaitons rendre visible l'**rapport qualitatif de la gestion de cas**.

Dans le cadre des rencontres régionales de gestionnaires de cas d'Ile-de-France, nous avons constitué un groupe de travail et réalisé, durant quatre mois, trente interviews semi-directives de personnes accompagnées, aidants familiaux, médecins traitants, gériatres, auxiliaires de vie, mandataires judiciaires, infirmières, responsable de SAAD⁽¹⁾, services sociaux...

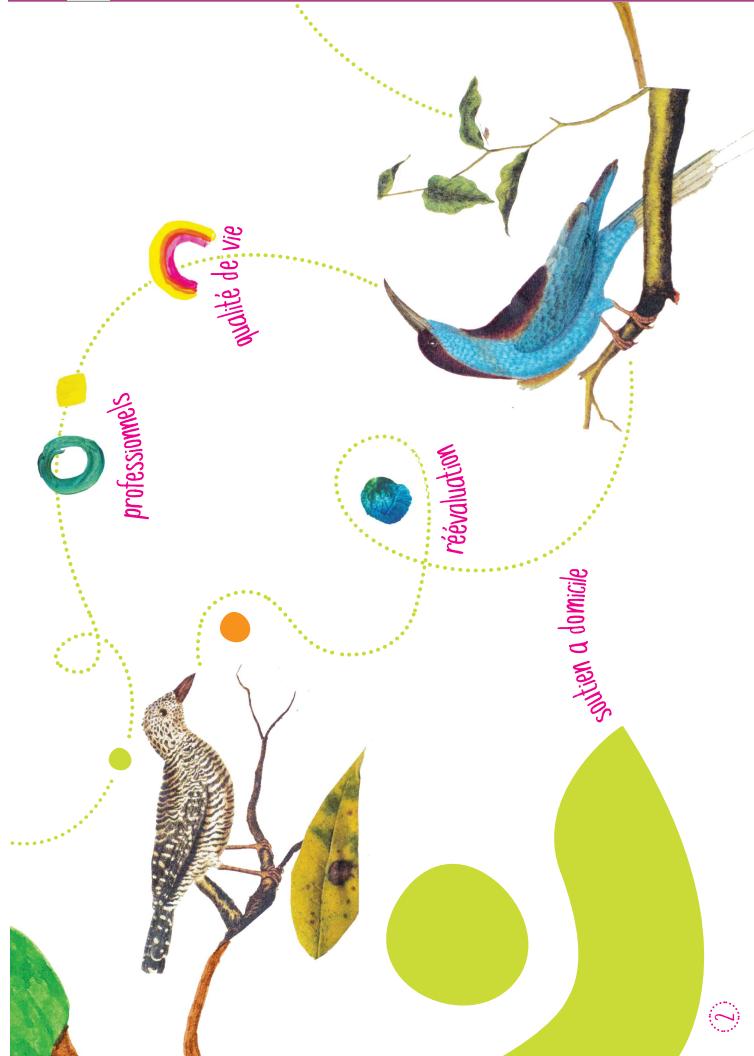
Les questions suivantes leur ont été posées :

- « Pour vous, qu'est-ce que la gestion de cas ?
- « Dans votre quotidien (dans votre pratique), que vous apporte le gestionnaire de cas ?
- « Est-il utile ? En quoi ? Quelles sont ses limites, et à ce titre, quelles seraient vos attentes ? »

Dans les pages qui suivent, après une brève présentation de notre fonction, vous pourrez découvrir leurs témoignages.

Gestionnaires de cas, qui sommes-nous ?
Comment travaillons-nous ?
1 Une relation de confiance
2 Un regard multidimensionnel
3 Sur la situation...
4 Fédérer une équipe d'intervenants
5 À domicile
6 Mobilisation des ressources
7 Soutien des intervenants
8 Ouverture, attentes, souhaits
9 Des personnes et des professionnels...
10 En résumé, qui apporte le gestionnaire de cas ?

(1) SAAD : services d'aide et d'accompagnement à domicile



Gestionnaires de cas, qui sommes-nous ?

La gestion de cas a fait son apparition en France avec la mise en œuvre du 3^e Plan Alzheimer 2008-2012. Elle existe sous diverses formes dans de nombreux autres pays, principalement anglo-saxons.

- Près de 1 000 gestionnaires de cas en France
- Des professionnels formés à la pratique d'évaluation multidimensionnelle et à la coordination
- Une fonction encadrée par un arrêté du 16 novembre 2012 fixant le référentiel d'activités et de compétences.

Le gestionnaire de cas :
un des piliers de l'intégration des services d'aide et de soins

Le gestionnaire de cas exerce son activité dans le cadre du déploiement de la méthode **MAIA** (méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) partagée par les acteurs des différents secteurs sanitaire, social et médico-social.

- Il s'agit d'une démarche d'intégration amenant tous les acteurs à s'organiser ensemble pour simplifier l'accès aux ressources locales, fluidifier et ajuster les réponses aux besoins
- Le but est de favoriser le soutien à domicile des personnes âgées en situation complète
- L'équipe est composée d'un pilote (chef de projet de territoire) et de 2 à 7 gestionnaires de cas avec une expérience dans l'aide et les soins à domicile des personnes âgées

16 novembre 2012 fixant le référentiel d'activités et de compétences.

Lors de la visite d'évaluation, le gestionnaire de cas veillera à recueillir le consentement de la personne à être accompagnée à l'échange des informations le concernant. Après le recueil des données auprès du médecin traitant et des intervenants, commence l'accompagnement en gestion de cas de M. Serge :

sept. 2016
• Retour à domicile et aide financière accordée

novembre 2016
• Début d'instauraison d'un lien de confiance via des visites régulières

déc. 2016
• Rupture de la relation avec l'organisme de placement et retour à domicile

janv. 2017
• Décision de mise sous circonstance renforcée

fév. 2017
• Le gestionnaire de cas organise une réunion avec l'ensemble des partenaires pour faire un point sur le maintien à domicile du pilote et l'admission en ateliers de stimulation cognitive au moins par semaine

mars 2017
• Mise en place d'un itinéraire pour traitements, relais et suivi

mai 2017 à aujourd'hui
• Educ. relai à accueil de jour

juin 2017
• Stabilisation de la situation au domicile avec l'aide de l'organisme de placement

juillet 2017
• Inclusion de M. Serge dans un programme de stimulation cognitive au moins par semaine

août 2017
• Visite avec le médico-social en évaluation de la demande de protection juridique

septembre-octobre 2017
• Décision de mise sous circonstance renforcée

nov. 2017
• Le gestionnaire de cas organise une réunion avec l'ensemble des partenaires pour faire un point sur le maintien à domicile du pilote et l'admission en ateliers de stimulation cognitive au moins par semaine

déc. 2017
• Mise en place d'un itinéraire pour traitements, relais et suivi

janv. 2018
• Recueil de l'expertise de chaque professionnel

fév. 2018
• Mise en relation les professionnels autour de la personne suivie

mars 2018
• Recueil de l'expertise de chaque professionnel

17 CESF : conseiller en économie sociale et familiale

18 CMC : conseiller mobile à domicile complémentaire

19 CLIC : conseiller mobile à domicile complémentaire

20 CMH : conseiller mobile à domicile complémentaire

21 CAF : conseiller à l'assurance chômage

22 CRDP : conseiller régional de la recherche et de l'éducation

23 CAF : conseiller à l'assurance chômage

24 CAF : conseiller à l'assurance chômage

25 CAF : conseiller à l'assurance chômage

26 CAF : conseiller à l'assurance chômage

27 CAF : conseiller à l'assurance chômage

28 CAF : conseiller à l'assurance chômage

29 CAF : conseiller à l'assurance chômage

30 CAF : conseiller à l'assurance chômage

31 CAF : conseiller à l'assurance chômage

32 CAF : conseiller à l'assurance chômage

33 CAF : conseiller à l'assurance chômage

34 CAF : conseiller à l'assurance chômage

35 CAF : conseiller à l'assurance chômage

36 CAF : conseiller à l'assurance chômage

37 CAF : conseiller à l'assurance chômage

38 CAF : conseiller à l'assurance chômage

39 CAF : conseiller à l'assurance chômage

40 CAF : conseiller à l'assurance chômage

41 CAF : conseiller à l'assurance chômage

42 CAF : conseiller à l'assurance chômage

43 CAF : conseiller à l'assurance chômage

44 CAF : conseiller à l'assurance chômage

45 CAF : conseiller à l'assurance chômage

46 CAF : conseiller à l'assurance chômage

47 CAF : conseiller à l'assurance chômage

48 CAF : conseiller à l'assurance chômage

49 CAF : conseiller à l'assurance chômage

50 CAF : conseiller à l'assurance chômage

51 CAF : conseiller à l'assurance chômage

52 CAF : conseiller à l'assurance chômage

53 CAF : conseiller à l'assurance chômage

54 CAF : conseiller à l'assurance chômage

55 CAF : conseiller à l'assurance chômage

56 CAF : conseiller à l'assurance chômage

57 CAF : conseiller à l'assurance chômage

58 CAF : conseiller à l'assurance chômage

59 CAF : conseiller à l'assurance chômage

60 CAF : conseiller à l'assurance chômage

61 CAF : conseiller à l'assurance chômage

62 CAF : conseiller à l'assurance chômage

63 CAF : conseiller à l'assurance chômage

64 CAF : conseiller à l'assurance chômage

65 CAF : conseiller à l'assurance chômage

66 CAF : conseiller à l'assurance chômage

67 CAF : conseiller à l'assurance chômage

68 CAF : conseiller à l'assurance chômage

69 CAF : conseiller à l'assurance chômage

70 CAF : conseiller à l'assurance chômage

71 CAF : conseiller à l'assurance chômage

72 CAF : conseiller à l'assurance chômage

73 CAF : conseiller à l'assurance chômage

74 CAF : conseiller à l'assurance chômage

75 CAF : conseiller à l'assurance chômage

76 CAF : conseiller à l'assurance chômage

77 CAF : conseiller à l'assurance chômage

78 CAF : conseiller à l'assurance chômage

79 CAF : conseiller à l'assurance chômage

80 CAF : conseiller à l'assurance chômage

81 CAF : conseiller à l'assurance chômage

82 CAF : conseiller à l'assurance chômage

83 CAF : conseiller à l'assurance chômage

84 CAF : conseiller à l'assurance chômage

85 CAF : conseiller à l'assurance chômage

86 CAF : conseiller à l'assurance chômage

87 CAF : conseiller à l'assurance chômage

88 CAF : conseiller à l'assurance chômage

89 CAF : conseiller à l'assurance chômage

90 CAF : conseiller à l'assurance chômage

91 CAF : conseiller à l'assurance chômage

92 CAF : conseiller à l'assurance chômage

93 CAF : conseiller à l'assurance chômage

94 CAF : conseiller à l'assurance chômage

95 CAF : conseiller à l'assurance chômage

96 CAF : conseiller à l'assurance chômage

97 CAF : conseiller à l'assurance chômage

98 CAF : conseiller à l'assurance chômage

99 CAF : conseiller à l'assurance chômage

100 CAF : conseiller à l'assurance chômage

101 CAF : conseiller à l'assurance chômage

102 CAF : conseiller à l'assurance chômage

103 CAF : conseiller à l'assurance chômage

104 CAF : conseiller à l'assurance chômage

105 CAF : conseiller à l'assurance chômage

106 CAF : conseiller à l'assurance chômage

107 CAF : conseiller à l'assurance chômage

108 CAF : conseiller à l'assurance chômage

109 CAF : conseiller à l'assurance chômage

110 CAF : conseiller à l'assurance chômage

111 CAF : conseiller à l'assurance chômage

112 CAF : conseiller à l'assurance chômage

113 CAF : conseiller à l'assurance chômage

114 CAF : conseiller à l'assurance chômage

115 CAF : conseiller à l'assurance chômage

116 CAF : conseiller à l'assurance chômage

117 CAF : conseiller à l'assurance chômage

118 CAF : conseiller à l'assurance chômage

119 CAF : conseiller à l'assurance chômage

120 CAF : conseiller à l'assurance chômage

121 CAF : conseiller à l'assurance chômage

122 CAF : conseiller à l'assurance chômage

123 CAF : conseiller à l'assurance chômage

124 CAF : conseiller à l'assurance chômage

125 CAF : conseiller à l'assurance chômage

126 CAF : conseiller à l'assurance chômage

127 CAF : conseiller à l'assurance chômage

128 CAF : conseiller à l'assurance chômage

129 CAF : conseiller à l'assurance chômage

130 CAF : conseiller à l'assurance chômage

131 CAF : conseiller à l'assurance chômage

132 CAF : conseiller à l'assurance chômage

133 CAF : conseiller à l'assurance chômage

134 CAF : conseiller à l'assurance chômage

135 CAF : conseiller à l'assurance chômage

136 CAF : conseiller à l'assurance chômage

137 CAF : conseiller à l'assurance chômage

138 CAF : conseiller à l'assurance chômage

139 CAF : conseiller à l'assurance chômage

140 CAF : conseiller à l'assurance chômage

141 CAF : conseiller à l'assurance chômage

142 CAF : conseiller à l'assurance chômage

143 CAF : conseiller à l'assurance chômage

144 CAF : conseiller à l'assurance chômage

145 CAF : conseiller à l'assurance chômage

146 CAF : conseiller à l'assurance chômage

147 CAF : conseiller à l'assurance chômage

148 CAF : conseiller à l'assurance chômage

149 CAF : conseiller à l'assurance chômage

150 CAF : conseiller à l'assurance chômage

151 CAF : conseiller à l'assurance chômage

152 CAF : conseiller à l'assurance chômage

153 CAF : conseiller à l'assurance chômage

154 CAF : conseiller à l'assurance chômage

155 CAF : conseiller à l'assurance chômage

156 CAF : conseiller à l'assurance chômage

157 CAF : conseiller à l'assurance chômage

158 CAF : conseiller à l'assurance chômage

159 CAF : conseiller à l'assurance chômage

160 CAF : conseiller à l'assurance chômage

161 CAF : conseiller à l'assurance chômage

162 CAF : conseiller à l'assurance chômage

163 CAF : conseiller à l'assurance chômage

164 CAF : conseiller à l'assurance chômage

165 CAF : conseiller à l'assurance chômage

166 CAF : conseiller à l'assurance chômage

167 CAF : conseiller à l'assurance chômage

168 CAF : conseiller à l'assurance chômage

169 CAF : conseiller à l'assurance chômage

170 CAF : conseiller à l'assurance chômage

171 CAF : conseiller à l'assurance chômage

172 CAF : conseiller à l'assurance chômage

173 CAF : conseiller à l'assurance chômage

174 CAF : conseiller à l'assurance chômage

175 CAF : conseiller à l'assurance chômage

176 CAF : conseiller à l'assurance chômage

177 CAF : conseiller à l'assurance chômage

178 CAF : conseiller à l'assurance chômage

179 CAF : conseiller à l'assurance chômage

180 CAF : conseiller à l'assurance chômage

181 CAF : conseiller à l'assurance chômage

182 CAF : conseiller à l'assurance chômage

183 CAF : conseiller à l'assurance chômage

184 CAF : conseiller à l'assurance chômage

185 CAF : conseiller à l'assurance chômage

186 CAF : conseiller à l'assurance chômage

187 CAF : conseiller à l'assurance chômage

188 CAF : conseiller à l'assurance chômage

189 CAF : conseiller à l'assurance chômage

190 CAF : conseiller à l'assurance chômage

191 CAF : conseiller à l'assurance chômage

192 CAF : conseiller à l'assurance chômage

193 CAF : conseiller à l'assurance chômage

194 CAF : conseiller à l'assurance chômage

195 CAF : conseiller à l'assurance chômage

196 CAF : conseiller à l'assurance chômage

197 CAF : conseiller à l'assurance chômage

198 CAF : conseiller à l'assurance chômage

199 CAF : conseiller à l'assurance chômage

200 CAF : conseiller à l'assurance chômage

201 CAF : conseiller à l'assurance chômage

202 CAF : conseiller à l'assurance chômage

203 CAF : conseiller à l'assurance chômage

204 CAF : conseiller à l'assurance chômage

205 CAF : conseiller à l'assurance chômage

206 CAF : conseiller à l'assurance chômage

207 CAF : conseiller à l'assurance chômage

208 CAF : conseiller à l'assurance chômage

209 CAF : conseiller à l'assurance chômage

Comment travaillons-nous ?

1 Une relation de confiance

Le gestionnaire de cas s'attache à développer une relation de confiance avec la personne âgée qu'il accompagne, centrée sur le respect de son projet de vie au domicile. Des personnes âgées, des aidants et des professionnels vous en parlent.

Sécurité

Apport de solutions

M. Raymond I. (79 ans), aidant familial :

« C'est une personne qui s'occupe de débrouiller les problèmes, les hospitalisations pour les gens qui sont chez eux, mais malades, qui sont fragiles. C'est ça, c'est quelqu'un qui débrouille, qui arrange, qui essaie d'arranger les choses. »

Mme Marie-France G. (81 ans) :

« C'est la sécurité, ça nous sécurise, on est plus en confiance, au moins quand on a quelque chose on vous appelle... On peut compter sur vous... »

M. Raymond C. (92 ans) :

« Vous me rassurez, c'est vrai vous savez ; avec vous, je peux vraiment parler sans avoir peur. »



2 Un regard multidimensionnel sur la situation

L'évaluation globale permet un accompagnement au plus proche des besoins et souhaits de la personne. Des professionnels y contribuent et témoignent :

Respect des choix de la personne

Mme Charles P. (69 ans) :
La gestionnaire de cas est là pour résoudre mes problèmes, sans me juger, elle m'écoute toujours. Elle m'aide à me faire comprendre.

M. Sylvain C., responsable de SAAD :
Ce qui domine, c'est vraiment le projet de la personne, même lorsqu'elle a des troubles cognitifs importants, ou même lorsqu'elle est sous protection judiciaire. Elle est très écouteée par le gestionnaire de cas, plus que par d'autres professionnels, il me semble [...] j'ai été surprise[...]. l'importance que le gestionnaire de cas attache vraiment à la volonté de la personne accompagnée. »

Évaluation

« Définir, établir et créer les conditions et les modalités de la communication propices à l'intervention du gestionnaire de cas en tenant compte du niveau de compréhension de la personne, de sa demande, de son histoire de vie et du contexte de la situation. »
(Arrêté du 16/11/2012, référentiel de compétence 4.1.3)

Le gestionnaire de cas identifie toutes les problématiques de la situation, les facteurs environnementaux, détermine et priorise les besoins et les ressources de la personne. Celle évaluation multidimensionnelle s'inscrit dans la définition de la santé par l'OMS (1946) : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».



3 Fédérer une équipe d'intervenants à domicile

Il est parfois nécessaire de faire appel à un entourage à sa maladie, aux médecins qui interviennent, enfin c'est extrêmement large. »

Dr Sandrine D., médecin généraliste :
Le gestionnaire de cas prend en compte l'ensemble des éléments, il accompagne le patient en situation instable pour lui permettre de retrouver une stabilité. Le gestionnaire de cas est un gage de qualité et l'assurance d'une implication, d'une rigueur. »

Le gestionnaire de cas, relai d'informations

Mme Anne C., coordinatrice d'appui dans un réseau de santé :
Le gestionnaire de cas m'apporte des informations en temps réel, une vision globale, un soutien, une disponibilité, une réactivité, les moyens de mettre en place certaines démarches. »



Dans mon quotidien d'infirmière intervenante auprès de personnes âgées à domicile, l'action du gestionnaire de cas est prépondérante ; par son action d'évaluation globale, et après concertation avec moi-même, il permet la mise en place de solutions pratiques adaptées aux soins à dispenser : aménagement logistique, location ou achat de matériel médicalisé, mise en place d'un service d'aide à la personne pour intendance, repas, courses... »

Dr Letitia J., infirmière généraliste :
Une activité qui permet de prendre en charge des gens dans leur globalité, faut à la fois qu'il y ait une situation difficile qui ne peut pas être résolue par une seule personne, qui nécessite une équipe pour prendre en charge en

Comment travaillons-nous ?

Dr Pascale L, gérante, responsable de l'ôle génératique:

« Ce qui est important, c'est la coordination pour aider le patient à rentrer au domicile en toute sécurité. Cela nous permet d'être sur des conditions de sortie à la fois matérielles et des aidants en place. Le gestionnaire de cas nous permet d'évaluer les éventuelles problématiques familiales associées qui pourraient compromettre ce retour à domicile ; et aussi, quand la personne est isolée, cela permet d'avoir une évaluation de l'environnement près du patient ; ou quand il y a des aidants dysfonctionnant, ce qui peut arriver dans certains cas. »

➤ Correspondabilité

M. Robert C., responsable de service d'aide à domicile:

« J'ai été surpris du temps de réflexion qu'on se donne sur certaines décisions, sur certaines actions lorsque chaque acteur de façon isolée serait plutôt pris dans la panique et souhaiterait une action immédiate. La gestion de cas permet de décanter et de prendre du recul, surtout pas pour faire traîner mais pour prendre du recul. Voilà, ce que je retiens de la gestion de cas c'est la collégialité (...) Pour conclure, ce que j'ai ressenti c'est de ne pas éléver



Dr Isabelle D, chef de service dans un SAAD:

« Le gestionnaire de cas organise la concréttisation des professionnels concernés par la situation pour mettre en commun les données, d'évaluation et mettre en cohérence l'ensemble des interventions. Il organise chaque fois que nécessaire la tenue de réunions interdisciplinaires réunissant des professionnels de différents établissement ou organismes. »

(15/11/2010, annexe 4 bulletin officiel santé protections sociale solidarité)

4 Mobilisation des ressources

Quelles ressources, pour quelles besoins ? Les connaissances et

la formation du gestionnaire de cas lui confèrent une capacité à solliciter les ressources adaptées aux besoins repérées (rôle facilitateur d'appui à l'égard des professionnels, place des professionnels).

5 Soutien des intervenants

connaissances qui est extrêmement large, social, psychologique, en passant par le côté pratique-pratique, un panel de compétences qui est assez époustouflant... Vous connaissez très bien le territoire.



Mme Isabelle D, chef de service dans un SAAD:

« Le gestionnaire de cas peut faire évoluer des situations qui sont bloquées, soit par les familles, soit par la personne elle-même qui refuse toute aide ou qui se renferme. On a eu des situations assez difficiles, où la famille refusait de voir l'état de santé ou l'état en globalité de ses parents et en fait le gestionnaire de cas a pu faire évoluer la situation, parce qu'il a pris le temps de discuter, de réunir, donc pour nous, c'est un appui. »

Dr Leila L, médecin généraliste:

« Ça comble des besoins, qui très fort, je peux avoir des patients qui sont dans ces situations-là, où moi je peu être dans une situation où je n'arrive plus à avancer sur quelque chose, donc une fois que j'ai épuré toutes les ressources que j'ai à ma disposition, c'est-à-dire, faire intervenir un autre professionnel, une IDE, un spécialiste, pour essayer de partager un petit peu la situation, une fois que j'ai utilisé mes propres capacités à faire bouger les choses en me bougeant moi-même et que ça ne bouge toujours

M. Robert C., responsable service d'aide à domicile:

« On s'aperçoit qu'on va devoir travailler avec tout l'ensemble de professionnels et que ça serait beaucoup trop pour nous de tout coordonner seul, et que ce n'est pas vraiment notre travail. On abondement si on n'avait pas le reflexe et le soutien du service de gestion de cas... Ça nous permet de pérenniser des accompagnements fragiles, qui n'auraient pas pu démarrer et ne jamais avoir lieu, ou bien des accompagnements qui se seraient terminés beaucoup plus rapidement. »

Mme Amandine C, auxiliaire de vie sociale :

« Le gestionnaire de cas m'a permis dans ma pratique en tant qu'auxiliaire de vie, d'être informé des différentes étapes ou situations de vie de la personne dont je m'occupe. Ces échanges ont permis d'aménager au mieux et d'anticiper d'éventuelles difficultés à venir... j'ai pu ainsi être un maillon à part entière dans la solution et l'accompagnement au quotidien. La gestionnaire de cas m'a permis d'être plus sûre dans mon accompagnement en se rendant disponible pour répondre à mes interrogations ou me renseigner quant aux procédures en cours [...] »

Mme Hélène A, mandataire judiciaire à la protection des majeurs:

« Ce service permet d'identifier les partenaires à interroger et à les faire interagir. Il m'a permis d'appréhender la situation avec plus de clarté et d'efficacité. Sa concretié à intervenir en soutien auprès de différents intervenants assure un gain de temps incontournable. »

Le gestionnaire de cas contribue à l'actualisation de la connaissance du réseau des partenaires sur le territoire. Il identifie et mobilise les acteurs ou services dont l'intervention est nécessaire.

(Cf. référenciel d'activité du gestionnaire de cas du 16/11/2012)

Comment travaillons-nous ?

Mme Christine G., infirmière libérale.

Par ses actions d'évaluation et de mise en place de solutions pratiques adaptées, le gestionnaire de cas permet d'intervenir dans les conditions les plus optimales la délivrance de mes soins auprès du patient. Ainsi donc, le temps passé auprès de la personne devient un moment qui lui est directement et exclusivement réservé. Pour l'infirmière, il n'y a plus de temps "perdu" en recherches diverses et variées, souvent infructueuses et approfonditives car éloignées de son champ de compétence. »

6 Ouverture, attentes, souhaits des personnes et des professionnels

Dr Anne M., gérante en service hospitalier:

« Je pense qu'il restera toujours des situations où on ne peut pas améliorer les choses et qu'il faut savoir en faire le constat et se contenter alors d'une "veille" pour réservoir d'inspiration à l'occasion d'un élément nouveau. »

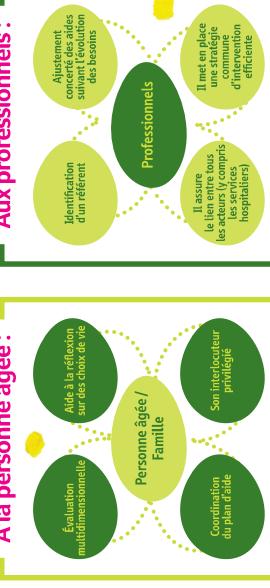
Mme Corinne M. (86 ans):

« Ses limites sont fixées au territoire (distances à parcourir), au temps, à la disponibilité des interlocuteurs professionnels. »

Le gestionnaire de cas favorise l'implication des partenaires : il impulse la coréponsabilité et instaure des échanges réguliers entre eux. La gestion de cas permet de rechercher et de valider collégialement des objectifs communs autour de la situation.

En résumé, qu'apporte le gestionnaire de cas ?

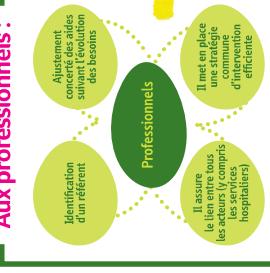
À la personne âgée :



Vous voulez solliciter le service de gestion de cas ?

Adressez-vous au service de gestion de cas de votre territoire. Un simple formulaire (le FAMO) vous permettra de lui orienter la situation : le gestionnaire de cas fera une évaluation approfondie de la situation et en assurera le suivi au long cours. Si la situation ne relève pas des son service, il en assurera la réorientation vers les services compétents.

Aux professionnels :



Vous souhaitez en savoir plus sur la gestion de cas ?

En ligne, plusieurs sites sont disponibles pour en savoir plus sur la gestion de cas : www.cnsa.fr/docmentation/etudes/etude-pratiques-gestion-cas, www.msf.fr/gestion-cas, www.santecare.org, www.santecare.org/gestion-cas.

Vous souhaitez en savoir plus sur la gestion de cas ?

Voici quelques listes :

- CESL arr.113.3 comme cadre général d'exercice
- Décret no.2011-1270 du 28 septembre 2011 relatif au cahier des charges des MAIA, 10.3 du document 2011
- Arrêté du 16 novembre 2012 modifiant l'arrêté du 8 octobre 2011 fixant les différentes activités et les compétences pour assurer la filière de transmission des données de santé des MAIA, 10.1 du document 2012
- Circular 56/05/RD/DCS/MSA/OSA/2012/281 du 7 septembre 2012 relative à la mise en œuvre du plan malades neurodégénératives 2014-2015 visant à repérer la population à orienter vers un gestionnaire de cas MAIA.
- Alpine Coral, Valeurs, attitudes et pratiques des gestionnaires de cas en gérontologie : une étude professionnelle en construction, thèse de doctorat
- Yves Courtaud, Dominique Ganocq et Louis Balaila, La gestion de cas : comment intégrer l'efficacité et la sécurité dans la gestion des usagers et la protocalisation des services aux personnes âgées en perle d'automne. Recherches sociologiques et anthropologiques, 44-1 | 2013, 117-135 - <http://csa.revue.org/943/etude-construction-2012-5711>
- Alpine Coral, Grégoire Moulet, Dominique Somme, La gestion de cas en gérontologie : nouveau mètre, nouvelles questions, médi

Les MAIA en île-de-France



Dans le cadre de l'appel à projet « Culture à l'hôpital » de la DRAC Ile-de-France (Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France) et de l'ARS (Agence régionale de santé), « Natures Vives » a été initié par l'hôpital Bretonneau et le FFRAC (Fonds régional d'art contemporain Ile-de-France) : les résidents de la gériatrie à orientation psychiatrique et les enfants de Môm'artre ont participé durant 4 mois aux ateliers de pratiques artistiques proposés par l'artiste Roxanne Bourjirdi. L'exposition qui s'est tenue à l'hôpital Bretonneau est le témoignage de ce travail mené ensemble ; on retrouve une partie de ces œuvres sur cette brochure.

© Photos : Martin Argyroglo
Conception graphique : Sophie Perroux

